

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1248/SEJ du 27 décembre 1969 portant désignation des membres de la Commission chargée d'établir la liste des personnes pouvant être choisies comme commissaires aux comptes.

n° 1248/SEJ

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
27 décembre 1969

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro  
10 avril 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

— L'arrêté n° 1848 en date du 21 décembre 1967 est rapporté.

#### Art. 2

— Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée d'établir la liste des persnnes pouvant être choisies comme Commissaires aux Comptes : Président : M. le Président du Ttibunal Supérieur d'Appel de Djibouti ou son suppléant. Membres : M. le Président au Tribunal de Première Instance de Djibouti ou son suppléant ; M. Saint-Laurens, Juge au dit Tribunal.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et. communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la Républiqueet par délégation:Le Haut-Commissaire adjoint,André MARTIN-DELA-HAYE.**